Accusé de réception en préfecture
049-214902785-20240216-1902202401-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Conseil Municipal du jeudi 15 février 2024

02 – Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Louis-Luc BELLARD, Adjoint au Maire et à Monsieur Pascal PAPILLON, Conseiller Délégué.

Le conseil municipal de la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Après en avoir débattu, LE CONSEIL MUNICIPAL, donne acte à Monsieur le Maire de la présentation et de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, établi à Sainte Gemmes-sur-Loire, le seize du mois de février deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

Paul HEULIN.

Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire 49130

P.J. : Document présentant les orientations budgétaires

Accusé de réception en préfecture
049-214902785-20240216-1902202401-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Fleur de Loire

Sainte-Gemmes-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 22

Date de convocation : jeudi 8 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Paul HEULIN, M. Louis-Luc BELLARD, Mme LE LAN Christelle, M. BILESIMO Patrick, Mme BRODU Cécile, Mme COCHELIN Stéphanie, M. ROBERT Sébastien, Adjoints au Maire

Etaient présents : Mme Christine COURRILLAUD, M. PAPILLON Pascal, Mme DE BARMON Florence, M. DANIELLOU Gilles, M. LOPPIN Jérôme, M. ORY Bernard, M. LEBLONG Loïc, M. FABER Noël, Mme OUVRARD Maryvonne, Conseillers Municipaux.

Les conseillers municipaux, dont les noms suivent, ont donné à un collègue de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom en application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales à :

Nom du mandant :		**Nom du mandataire :**
Mme BEAUJEAN Marie- Françoise	pouvoir à	Mme BRODU Cécile
Mme BOUCHER Marina	pouvoir à	Mme COCHELIN Stéphanie
M. TOUZANNE Jean-Claude	pouvoir à	M. ROBERT Sébastien
M. DAGUIN Stéphane	pouvoir à	M. DANIELLOU Gilles
Mme OUVRARD Hélène	pouvoir à	M. FABER Noël
M. SAULAIS Christophe	pouvoir à	M. LEBLONG Loïc

Absente : Mme HENNEKAM Ashley

Le Conseil a nommé secrétaire, **Mme OUVRARD Maryvonne**, Conseillère Municipale